

Yannick Botrel



Sénateur des Côtes d'Armor



Madame, Monsieur,

À l'issue du cycle électoral de l'année 2017, le travail parlementaire a repris. Il convient néanmoins d'aborder cette nouvelle période avec un certain recul tant les changements sont importants. Le Président de la République est issu d'un mouvement politique qui n'existait pas il y a moins de deux ans et qui s'est imposé dans le paysage institutionnel, à l'occasion de l'élection présidentielle dans un premier temps, puis à celle des élections législatives dans un second temps. Dans les Côtes d'Armor, ce sont quatre députés sur cinq qui sont issus des rangs de *La République en Marche*. Il convient de noter cette évolution notable dans un pays habitué depuis bien longtemps au bipartisme. Les élections sénatoriales quant à elles n'ont pas vu se concrétiser la poussée de *La République en Marche* et ont débouché sur une stabilité relative.

En tant qu'élu socialiste, je ne peux que noter que ma formation se trouve aujourd'hui dans une situation difficile. Mais à l'issue de ce cycle, je constate également que les Français souhaitent que la gauche soit présente dans le paysage politique français. Il y a lieu de s'en réjouir, même s'il faut le faire avec lucidité, en ayant conscience des attentes très fortes des Françaises et des Français à notre égard, tant au niveau national que local. C'est à la lumière de ce constat que je m'impliquerai dans les démarches visant à repenser le rôle de la puissance publique dans nos territoires et les manières de faire de l'action publique.

Au Sénat, j'ai fait le choix de continuer de siéger au sein de la commission des Finances, où je reste rapporteur spécial du budget de l'agriculture. J'ai également souhaité siéger au sein de la commission des Affaires Européennes, afin de travailler les problématiques agricoles et rurales dans leur complétude. Je mesure l'importance de cette thématique pour notre région et notre département et je continuerai à travailler en faveur d'une agriculture moderne qui permette à chacune et à chacun de vivre dignement du fruit de son travail, et qui produise des aliments de qualité pour l'ensemble de la population.

Comme je l'ai toujours fait, je m'engagerai également avec assiduité sur les questions de décentralisation et de droit des collectivités. Je mesure la complexification de l'action publique locale et le désarroi qui peut être celui des élu(e)s face à des normes de plus en plus précises. Je crois en une action publique territoriale volontariste, dynamique et associant l'État et les collectivités, au bénéfice des territoires et de la population.

Enfin, je serai encore et toujours entièrement à votre écoute et à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches et entendre vos attentes et vos suggestions. Je veillerai également à vous rendre compte de mon action régulièrement par le biais de ce bulletin d'information, mais également par celui de mon site internet qui a été intégralement remis à jour durant la période de « trêve parlementaire ».

**Yannick BOTREL**

Directeur de publication : Yannick Botrel

Permanence parlementaire : BP 50623 - 22206 GUINGAMP Cedex  
Tél. : 02 96 11 00 96 - | - permanence.botrel@orange.fr

www.yannickbotrel-senateur.fr

## Rapport d'information : La chaîne de paiements des aides agricoles versées par l'ASP

En vertu des articles 58-1 et 58-2 de la loi organique relative aux lois de finances et en tant que rapporteur spécial du budget de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, j'ai sollicité la Cour des Comptes pour qu'elle conduise une analyse détaillée du fonctionnement de l'agence des services et des paiements (ASP) et des aides agricoles dont elle a la charge.

L'ASP est un établissement public interministériel qui contribue à la mise en œuvre de politiques publiques. Elle mène des missions pour le compte de plus de 130 donneurs d'ordre et elle est le premier payeur européen d'aides agricoles. En 2015, son budget d'intervention s'est élevé à près de 19 milliards d'euros.

Or, il apparaît qu'au fil de mes travaux et de mes rencontres avec différents acteurs du monde agricole, j'ai pu constater que des difficultés et de nombreux retards de paiements sont dénoncés. Cette situation est d'autant plus problématique que les conséquences concrètes pour les exploitants sont souvent lourdes, *a fortiori* dans un contexte économique difficile pour la profession.

La Cour des Comptes doit me faire parvenir son rapport dans les semaines qui viennent. Sur cette base, je procéderai alors à des auditions complémentaires afin de pouvoir présenter, dans un rapport que j'entends publier au premier semestre 2018, toutes les informations faisant le point sur cette situation et proposant au gouvernement des pistes de réformes qui permettront d'améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'ASP au bénéfice de notre agriculture.

## Finances publiques : le point sur la situation en 2017

Alors que des critiques diverses ont été faites sur le bilan financier et économique de la présidence de François Hollande durant cet été, l'INSEE a relevé la prévision de croissance de la France pour 2017, la voyant atteindre 1,8%, ce qui est un niveau inédit depuis 2011.

Ainsi, la politique économique et financière conduite par François Hollande et ses différents gouvernements a bel et bien produit des résultats positifs.

Dans un monde où les effets immédiats sont toujours commentés mais où les résultats concrets obtenus sur la durée par les politiques publiques et les actions des responsables sont souvent négligés, il me semblait nécessaire de faire le point sur ces données chiffrées qui confirment le bienfondé de la stratégie retenue par le précédent gouvernement que j'ai soutenu durant le quinquennat qui s'est achevé il y a quelques mois.

Si tout ne fut pas parfait et que beaucoup reste à faire, de nombreux éléments témoignent des progrès réalisés dans un contexte sans précédent. L'activité économique sera ainsi par exemple portée en 2017 par la solidité de l'investissement des entreprises (le crédit d'impôt compétitivité entreprise d'une part et le crédit d'impôts recherche ayant joué un rôle certain), et par celui des ménages, en hausse de 5% sur l'année (une première depuis 2006), du fait des mesures mises en œuvre en faveur du pouvoir d'achat.

Je ne peux que me réjouir de ces résultats et saluer le bilan de François Hollande à la tête de notre pays. Un quinquennat est souvent ponctué par des mesures qui sont critiquées et contestées et c'est d'ailleurs là la nature même de la vie démocratique. Pour autant, je crois que l'évaluation que nos citoyens ont le droit de faire doit s'appuyer sur davantage de transparence et de neutralité de l'information. Oui, des erreurs ont sans doute été faites durant le dernier quinquennat, mais le bilan est très loin d'être déshonorant et je suis fier d'y avoir été associé.

## Intervention : audition de Didier Migaud, 1<sup>er</sup> Président de la Cour des Comptes – 5 juillet 2017

« Monsieur le 1<sup>er</sup> Président, je ne suis pas en accord avec les termes de votre rapport concernant le budget de l'agriculture, dont je suis rapporteur spécial avec mon collègue Alain Houpert.

Qualifier d'insincère le budget agricole, c'est refuser de reconnaître le caractère aléatoire, voire imprévisible, de certaines dépenses, imputables à des phénomènes météorologiques ou sanitaires. Il est paradoxal que votre rapport évoque ces aléas sans en tirer les conséquences pratiques. Faudra-t-il que les budgets à venir anticipent le coût des sécheresses ou des crises sanitaires éventuelles ? Si la Cour des comptes le pense, il serait également bon qu'elle nous indique quelle méthodologie appliquer pour y parvenir.

La problématique des refus d'apurement communautaires pour la période 2008-2012 explique l'essentiel de l'augmentation des dépenses du budget de l'agriculture. Le solde de ces apurements, d'un montant de 1,1 milliard d'euros, fut un héritage bien lourd à porter. La pratique de l'inscription de cette dépense dans les projets de loi de finances rectificative est ancienne et les refus d'apurement n'ont jamais figuré dans les lois de finances initiales dans le passé. Pour l'année en cours, nous étions encore en pourparlers avec Bruxelles pour certains ajustements au moment du vote du budget. Si l'on qualifie aujourd'hui ce budget d'insincère, il aurait fallu le dire depuis de nombreuses années, les précédentes lois de finances ayant toutes utilisé la même méthode. Voilà pourquoi je relativise les appréciations de la Cour des comptes, d'autant plus que, lors du dernier quinquennat, les crises agricoles de tous ordres se sont additionnées et que le Gouvernement y a fait face ».

## Projet de loi de finances pour 2018 : perspectives pour les collectivités

NB. : Les éléments ci-dessous sont rédigés avant l'examen du texte par le Parlement

« Entre la loi de finances 2017 et le PLF 2018, le total de la mission Relations avec les collectivités territoriales affiche une baisse de 8 % », a pointé André Laignel, Président du Comité des Finances Locales, après la présentation du projet de loi de finances. Cela met en exergue les craintes exprimées par des élus locaux qui subissent avec une prégnance renforcée année après année la contrainte budgétaire imposée.

Il est sans doute vrai que les collectivités, ou du moins certaines d'entre elles, vivaient il y a quelques années au-dessus de leurs moyens. C'est d'ailleurs en ce sens que le Président Hollande avait engagé une démarche de rationalisation, certes dure mais nécessaire, des finances locales. Aujourd'hui, le projet de loi de finances rompt avec cette logique en s'inscrivant dans une « simple » démarche d'économie, sans tenir compte des réalités de terrain : en somme, comme l'a indiqué le ministre des comptes publics, il faut faire payer les collectivités car elles représentent deux tiers de l'investissement public. Cela revient à oublier le rôle fondamental joué par les acteurs de terrain au plus près des territoires et des populations.

Au final, les ressources des collectivités sont menacées :

- la suppression de la taxe d'habitation, compensée sur la base de 2017, fait courir sur les collectivités un nouveau risque de baisses de ressources ;
- la contribution des collectivités à l'effort de redressement des comptes publics croît de 3 milliards par an ;
- le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) versée par l'État diminue de près de 4 milliards, tout n'étant pas compensé par le transfert d'une part de TVA aux régions ;
- Le fonds « Régions » de 450 millions par an est supprimé.

En un mot, la stabilité financière des collectivités est mise à l'épreuve, dans un contexte où ces dernières avaient déjà largement contribué par le passé. Néanmoins, il convient également de noter quelques pistes intéressantes :

- les incitations financières à la création des communes nouvelles mises en place sous le précédent gouvernement sont maintenues ;
- la péréquation progresse, même si cela se fait sur un rythme largement inférieur aux années précédentes. Alors que la réforme de la DGF a été abandonnée, cette mesure apparaissait nécessaire.
- la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) mise en place de manière exceptionnelle est pérennisée par inscription dans le code général des collectivités territoriales. Néanmoins, les conditions d'octroi gagneraient à être précisées...

Ce dernier point renvoie à l'innovation majeure de ce projet de loi de finances : la négociation de contrats entre l'État et les 319 plus grandes collectivités du pays, pour déterminer des objectifs d'évolution des dépenses de fonctionnement et du besoin de financement. Cette logique, qui se veut partenariale, est sans doute plus intéressante et plus fine que les simples diminutions de crédits qui caractérisaient les relations entre l'État et les collectivités territoriales, il faut le reconnaître.

Cependant, on peut également noter que cette démarche porte en elle le risque d'une recentralisation des politiques publiques conduites par les collectivités et sur lesquelles le représentant de l'État aurait une sorte de pouvoir discrétionnaire. Enfin, il n'est pas sérieux de renvoyer à la conférence des territoires les discussions sur les modalités de sanction des collectivités ne respectant pas (par choix ou par contrainte) les objectifs fixés dans ces contrats. Au final, la vigilance sera de mise à l'occasion de l'examen des articles du projet de loi de finances relatives aux collectivités.

## Mes questions au gouvernement (extraits)

### QO n°0058S : Financement des SAFER.

M. Yannick BOTREL appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur les difficultés générées par le modèle de financement des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

La préservation des terres agricoles est un enjeu majeur et ce modèle de financement apparaît inadapté. Il ne permet pas aux SAFER d'accomplir leurs missions de service public.

### QO n°0074S : problèmes d'application de la non-désignation des conducteurs en infraction routière.

M. Yannick BOTREL appelle l'attention de M. le Ministre de l'intérieur sur les difficultés liées à l'application de la nouvelle réglementation en matière d'obligation de désignation des conducteurs utilisant des véhicules appartenant à des personnes morales.

Il en résulte que de nombreuses personnes sont verbalisées à tort et qu'il convient de résoudre au plus vite cette difficulté administrative.

### QE n°1226 : maintien du dispositif « Pinel » dans les zones B2 (Villes moyennes).

M. Yannick BOTREL appelle l'attention de M. le Ministre de la cohésion des territoires sur les difficultés qui seraient générées par la suppression du dispositif dit « Pinel » pour les zones B2.

De nombreuses communes ont mis en place des politiques pluriannuelles d'investissement et les annonces de suppression du dispositif inquiètent légitimement les élus locaux qui se sont engagés.



Plérin : participation à l'inauguration de l'espace Roger-Ollivier "photo Fabrice Picard-Ville de Plérin".



Bégard, journée du Patrimoine : visite de la Fondation du Bon Sauveur



Gouelin : inauguration de la nouvelle mairie



Saint-Connec : présentation de l'église rénovée



Accueil au Sénat des reporters de Ramdam, journal de l'hôpital de Bégard



Saint-Péver : avec élus et entreprises, réception des travaux d'effacement des réseaux.



Coatréven : inauguration de la nouvelle tribune du terrain de football.



Laniscat : remise du « Ruban du patrimoine » à la collectivité.